

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2259

22 octobre 2010

SOMMAIRE

22 Investment S.A.	108392	Roadster One S.à.r.l.	108391
Art S.A.	108427	RT Holding S.A.	108424
Daxia S.A.	108432	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg)	108419
Dexia Carbon Fund Managers S.A.	108417	Service, Communication & Stratégie Con- sulting S.A.	108419
E.L.E. Lux S.A.	108426	Sidus Sàrl	108425
Estrada Holding S.A.	108392	Simon Marie & Cie	108432
European Directories Midco S.A.	108396	Swiss Re Europe Holdings S.A.	108419
Freedom Telecom S.A.	108417	Swiss Re Europe S.A.	108420
Garage de l'Est S.A.	108418	Swiss Re International SE	108425
Global Growth Opportunities SICAV - SIF	108418	Taxways Wealth Management s. à r.l.	108386
Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.	108418	Textile S.à r.l.	108420
International Paper (Europe) S.à r.l.	108432	Towers Investments Adviser S.à r.l.	108390
LMA (Luxembourg) S.à r.l.	108427	U.F. Holdings S.à r.l.	108386
Maia S.à r.l.	108393	U.F. Investments S.à r.l.	108420
Menarini International Operations Luxem- bourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A.	108431	Ulicia Invest S.A.	108391
OBA Group SA	108392	UL Investment S.A.	108390
Octans Investments S.à r.l.	108393	WP Roaming II S.A.	108391
Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A.	108395	WW+ architektur & management S.à r.l.	108391
Qiagen Finance (Luxembourg) S.A.	108395	Zach & Rubensun Group S.A.	108392
Recylux Transports S.à.r.l.	108395	ZAC sa	108392
REOF II Kali S.à r.l.	108418	Z.O.O. Network S.à r.l.	108391
REOF II S.à r.l.	108425		

Taxways Wealth Management s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.367.

Rectificatif du document N°L 100138945 déposé le 10 septembre 2010

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 13 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010123720/11.

(100140683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

U.F. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 132.883.722,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.363.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Union Faith Energy (HK) Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered address at 22nd floor, Hutchison House, 10 Harcourt Road, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under Company Number 180905,

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Union Faith Energy (HK) Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of U.F. Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Barbados and continued to the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.363 (the Company). The Company's registered office, principal establishment and central administration were transferred from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of February 10, 2010 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 24, 2010, number 394. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian dollar (CAD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-one Canadian dollars (CAD 132,883,721), represented by one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-one (132,883,721) shares without designation of nominal or par value, to one hundred thirty-two million eight hundred eightythree thousand seven hundred twenty-two Canadian dollars (CAD 132,883,722) by way of the issuance of one (1) new share of the Company without designation of nominal or par value;

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 12.3 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian dollar (CAD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-one Canadian dollars (CAD 132,883,721), represented by one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-one (132,883,721) shares without designation of nominal or par value, to one hundred thirtytwo million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-two (CAD 132,883,722) by way of the issuance of one (1) new share of the Company without designation of nominal or par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company without designation of nominal or par value, and pays up such share by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in an aggregate amount of the Canadian dollars equivalent to seven billion and five hundred million euro (EUR 7,500,000,000) at the exchange rate EUR/CAD published by the European Central Bank on August 30, 2010 (i.e. EUR 1 to CAD 1.3333), i.e. nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred fifty thousand Canadian dollars (CAD 9,999,750,000) (the Part of the Receivable), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Part of the Receivable shall be allocated as follows:

- (i) one Canadian dollar (CAD 1) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) The remaining amount of nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine Canadian dollars (CAD 9,999,749,999) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Part of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated July 31, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated August 31, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Part of the Receivable states in essence that:

- the Part of the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per July 31, 2010 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Part of the Receivable, is solely entitled to the Part of the Receivable and possesses the power to dispose of the Part of the Receivable;
- the Part of the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Part of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at least at seven billion and five hundred million euro (EUR 7,500,000,000), which corresponds to the equivalent of nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred fifty thousand Canadian dollars (CAD 9,999,750,000), at the exchange rate EUR/CAD published by the European Central Bank on August 30, 2010 (i.e. EUR 1 to CAD 1.3333). Since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Part of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Part of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Part of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Part of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 12.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **12.3.** Share Capital: The Company's share capital is Canadian dollars one hundred thirtytwo million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-two (CAD 132,883,722) represented by one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-two (132,883,722) shares without designation of nominal or par value, all subscribed and fully paid-up. The Company may not conduct any public offer of its shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Union Faith Energy (HK) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 22nd floor, Hutchison House, 10 Harcourt Road, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 180905,

ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par un acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Union Faith Energy (HK) Limited est l'associé unique (l'Associé Unique) de U.F. Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée selon les lois de la Barbade et continuée au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.363 (la Société).

Le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société ont été transférés de la Barbade à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à compter du 10 février 2010 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique et morale, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 24 février 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

II. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-et-un dollars canadiens (CAD 132.883.721) représenté par cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt trois mille sept cent vingt-et-un (132.883.721) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt trois mille sept cent vingt-deux dollars canadiens (CAD 132.883.722) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale;

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 12.3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. tous les autres points qui sont accessoires ou nécessaires afin de donner effet du point de vue juridique aux transactions ou documents mentionnés aux points 1 à 4 ci-dessus.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et renonce par conséquent à tous les droits et formalités dont il bénéficie pour la convocation à cette assemblée.

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-et-un dollars canadiens (CAD 132.883.721) représenté par cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-et-un (132.883.721) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-deux dollars canadiens (CAD 132.883.722) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de, l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale, et libère cette part sociale par un apport en nature composé d'une partie d'une créance d'un montant total de l'équivalent en dollars canadiens de sept milliards cinq cents millions d'euros (EUR 7.500.000.000) au taux de change EUR/CAD publié par la Banque Centrale Européenne le 30 août 2010 (soit: EUR 1 équivaut à CAD 1,3333), soit neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 9.999.750.000) (la Partie de la Créance) que l'Associé Unique détient envers la Société.

La Partie de la Créance sera affectée comme suit:

- (i) Un dollar canadien (CAD 1) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) Le montant restant de neuf milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf dollars canadiens (CAD 9.999.749.999) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Partie de la Créance est documentée par, entre autres, (i) le bilan de la Société daté du 31 juillet 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 31 août 2010 émis par la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société concernant la Partie de la Créance indique essentiellement que:

- La Partie de la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur le bilan annexé au 31 juillet 2010 (le Bilan);
- l'Associé Unique est le propriétaire exclusif de la Partie de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Partie de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Partie de la Créance;
- la Partie de la Créance représente une créance certaine et qui deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;
- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est estimée à au moins sept milliards cinq cent millions d'euros (EUR 7.500.000.000), soit l'équivalent de neuf milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 9.999.750.000), au taux de change EUR/CAD publié par la Banque Centrale Européenne le 30 août 2010 (soit : EUR 1 équivaut à CAD 1.3333). Depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Partie de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Partie de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat d'apport ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12.3 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"12.3 Capital Social: Le capital social de la Société est fixé à cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-deux dollars canadiens (CAD 132.883.722) représenté par cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-deux (132.883.722) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. La Société ne peut pas effectuer d'offre publique de ses parts sociales."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ dix mille Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N . VAN HEULE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010 Relation: LAC/2010/38586 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123232/240.

(100140100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

UL Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123727/9.

(100140624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Towers Investments Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.353.

EXTRAIT

En date du 2 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010123725/17.

(100140665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Ulicia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123728/9.

(100140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Roadster One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123733/9.

(100140346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123736/10.

(100140567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

WW+ architektur & management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 90.585.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010123737/13.

(100140773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123739/11.

(100140633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ZAC sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 128.524.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123740/9.

(100140460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Zach & Rubensun Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.787.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 à 10:00 heures au L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont, 6^{ème} étage, que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010123741/15.

(100140748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

22 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.757.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123742/9.

(100140613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Estrada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.661.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour Estrada Holding SA

Banque Havilland S.A

Signature

Référence de publication: 2010123778/13.

(100140011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

OBA Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.795.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société OBA GROUP SA, RC Luxembourg N°B 110 795, dont le siège social est au 55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 30/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/08/2010.

Melle Véronique LANGE.

Référence de publication: 2010123830/12.

(100139776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.245.

—
RECTIFICATIF

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2006, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 24 septembre 2009 référence L090147708.04

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

OCTANS INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010123831/18.

(100140140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Maia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.440.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Tamara MAIA ROMAO, employée privée, demeurant à L-3753 Rumelange, 2a, rue Steinberg
2. Madame Maryse HOFFMANN, employée privée, demeurant à L-3753 Rumelange, 2a, rue Steinberg.
3. Monsieur Raffael Raymond MAIA ROMAO, employé privé, demeurant à L-3753 Rumelange, 2a, rue Steinberg.
4. Monsieur Henrike Manuel MAIA ROMAO, pensionné, demeurant à L-3753 Rumelange, 2a, rue Steinberg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MAIA S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une ou plusieurs crèches.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- | | |
|--|----------|
| 1. Madame Tamara MAIA ROMAO, prédate, | 15 parts |
| 2. Madame Maryse HOFFMANN, prédate, | 60 parts |
| 3. Monsieur Raffael Raymond MAIA ROMAO, prédate, | 15 parts |

4. Monsieur Henrique Manuel MAIA ROMAO, prèdit,	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS EUR (12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Maryse HOFFMANN, employée privée, prédite, demeurant à L-3753 Rumelange, 2a, rue Steinberg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maia Romao; Hoffmann; Maia Romao Raffael; Maia Romao Henrique, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10951. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124205/84.

(100141115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Qiagen Euro Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 113.537.

—
EXTRAIT

Les coordonnées de Philipp von Hugo Sixt Lothar et de Roland Sackers, administrateurs de la Société, doivent être modifiées comme suit:

- Philipp von Hugo Sixt Lothar

Prénom: Philipp Sixt Lothar

Nom: von Hugo

Adresse: Winand-Kayser-Strasse 46, 41542 Dormagen (Allemagne)

- Roland Sackers

Adresse: Im Finkenhain, 2, 50996 Koeln (Allemagne)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07. 09. 2010.

Pour la Société

v. Hugo / Neidert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123838/21.

(100139672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Qiagen Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 102.487.

—
EXTRAIT

Les coordonnées de Philipp von Hugo Sixt Lothar et de Roland Sackers, administrateurs de la Société, doivent être modifiées comme suit:

- Philipp von Hugo Sixt Lothar

Prénom: Philipp Sixt Lothar

Nom: von Hugo

Adresse: Winand-Kayser-Strasse 46, 41542 Dormagen (Allemagne)

- Roland Sackers

Adresse: Im Finkenhain, 2, 50996 Koeln (Allemagne)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07. 09. 2010.

Pour la Société

v. Hugo / Neidert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123839/21.

(100139670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 10 septembre 2010

Monsieur François Sertic, dont l'adresse professionnelle est située au 462 route de Longwy, L-4832 Rodange, a démissionné de son mandat de gérant administratif de la société et ce avec effet au 10 septembre 2010.

Monsieur François Sertic a été nommé gérant technique de la société avec effet au 10 septembre 2010, et ce pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle d'un des deux gérants techniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 14 septembre 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010123844/18.

(100139749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

European Directories Holdco S.A., a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration at the Luxembourg trade and companies register,

represented by Mrs Liga JAKUSENOKA, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg and London on 27 August 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following Articles of Incorporation of the Company have then been drawn up:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders.

The Company will exist under the name of "European Directories Midco S.A."

2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. Capital, Shares

5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000) divided into three million two hundred thousand (3,200,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve.

6. Shares. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

The Shares will be in the form of registered Shares.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A Shareholders’ register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The Shareholders’ register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of Shares will result from the recordings in the Shareholders’ register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders’ register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered Share certificates.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorised capital of the Company is set at thirty-five thousand five hundred and fifty five euro and fifty-five cents (EUR 35,555.55) divided into three million two hundred thousand (3,200,000) Ordinary Shares and three hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five (355,555) management shares with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each (the “Management Shares” and, together with the Ordinary Shares, the “Shares”). The holders of Ordinary Shares may be individually referred to as an “Ordinary Shareholder” and together as “Ordinary Shareholders”. The holders of Management Shares may be individually referred to as a “Management Shareholder” and together as “Management Shareholders”. The holders of Ordinary Shares or Management Shares may be individually referred to as a “Shareholder” and together as “Shareholders”.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to:

(i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following notably, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner;

(ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash, subject to complying in doing so with any Shareholders’ agreement to which the Company may be party from time to time.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will

be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Shares of a given class to be subscribed in cash shall be offered on a pre-emptive basis to the existing Shareholders of the same class in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding within the relevant class of shares, except that, for the avoidance of doubt, such provision shall not apply in relation to Shares having different rights to participate in distribution or in the assets in the event of liquidation (including any new Management Shares).

The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

8. Acquisition of Own Shares.

8.1 General

The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and by the Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholders' agreement to which the Company is a party.

9. Transfer of Shares. Any transfer of Shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders' agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such Shares), tag and drag provisions and/or put and call options. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of any shareholders' agreement to which the Company is a party.

Save as otherwise provided in the present Articles of Incorporation or in any shareholders' agreement to which the Company is a party, a Shareholder may not Sell any of its Shares, or any interest in any such Shares without the consent of the other Shareholders.

After 1 January 2015, the Shareholders may only refuse to give their consent to a Shareholder Selling its Shares to a third party having made a bona fide offer by offering the selling Shareholder to purchase its Shares for a consideration in cash, on conditions and on financial terms no less favourable than the ones proposed by the third party bona fide purchaser. Only the Shareholders refusing to give their consent to a Shareholder Selling its Shares shall be jointly and severally under the obligation to purchase such Shares.

Notwithstanding the foregoing:

(i) a Shareholder may transfer any Shares in accordance with the provisions of a shareholders' agreement to which the Company is a party; and

(ii) subject to prior approval by the Remuneration Committee (such approval not to be unreasonably withheld or delayed) and compliance on the part of the Management Shareholder with the terms of any shareholders' agreement to which the Company is a party in relation to such a transfer, a Management Shareholder or Qualifying Person may at any time transfer any of its Management Shares to a Qualifying Person or another Qualifying Person.

Chapter III. Board of Directors, Auditors

10. Board of Directors.

10.1 Number and Identity of Directors

The Company shall be managed by a board of directors, composed of not fewer than three (3) members, who need not be Shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

10.2 Appointment of the Directors

The members of the Board of Directors will be appointed as follows:

(i) three (3) Class A directors (or, at the election of the Chairman, four (4) Class A directors) shall be appointed from a list of candidates proposed by a professional recruitment agent engaged by the Group (the "Class A Directors"); and

(ii) one (1) Class B director shall be appointed from a list of candidates proposed by the domiciliation agent of the Company (the "Class B Director").

Notwithstanding the above, where fewer than two Class A Directors have been appointed such that there would otherwise be only two members of the Board of Directors, an additional Class B Director shall be appointed pro tempore.

The members of the Board of Directors will be appointed and removed by the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the Company is a party, and will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

At no time shall the composition of any Board of Directors be such that a majority of that Board of Directors comprises individuals resident in a single jurisdiction other than Luxembourg.

The members of the Board of Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the Auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of Powers - Representation of the Company.

12.1 General representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Any documents in relation to the financing of the Company or the issue of new shares by the Company must be signed in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2 Delegation of powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of Shareholders.

13 Meetings of the Board of Directors.

13.1 Bureau of the meetings of the Board of Directors

The Class A Directors shall appoint one of their number as chairman (the "Chairman"). Where the office of Chairman is vacant, a Class A Director candidate shall be proposed as Chairman, and his appointment as such approval in the like manner as set out in article 10.2. The Board of Directors may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Class A Director as Chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote.

13.2 Convening and agenda of the meetings of the Board of Directors

Any Director may convene a meeting of the Board at any time.

At least ten (10) Business Days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text unless, in case of urgency:

(i) at least two (2) Class A Directors (or, where there is only one (1) Class A Director in office, one (1) Class A Director) agree to a shorter notice period; and

(ii) all the Directors are notified of the shorter notice period.

Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate

notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Within three (3) Business Days of the date of receipt of such notice, any Director may propose an item for inclusion in the agenda together with a related resolution to be proposed at such Board meeting.

At least two (2) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the Directors, which shall:

- (i) specify whether any Reserved Matters are to be considered; and
- (ii) be accompanied by any relevant papers.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place (other than the United Kingdom) as the Board of Directors may from time to time determine. Any decision in relation to the financing of the Company or the issue of new shares in the Company must be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.3 Attendance to the meetings of the Board of Directors

Any member of the Board of Directors (other than the Class B Director) may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy (a "Replacement Director") and serving written notice of such appointment on the Company. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors. Such Replacement Director may exercise the votes of the Director who has appointed him and such appointing Director may direct his replacement on how to exercise such votes.

Provided always that no member of the Board of Directors is present in the United Kingdom, one or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

In the event that circumstances of force majeure prevent the Board of Directors from meeting, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

13.4 Board Observers

Upon providing prior written notice of such appointment to the Company, the Ordinary Shareholder may, and if required by any shareholders' agreement to which the Company is party shall, appoint one Observer to the Board of Directors.

The right of an Observer to attend meetings of the Boards shall be conditional on the execution by that individual of a confidentiality agreement with the Company for the benefit of the Group in such terms as may be reasonably required by the Company for the protection of confidential or proprietary information and knowhow of the Group disclosed to such Observer in the course of attending meetings of the Boards.

Any person appointed as an Observer to the Boards shall be given all the information in respect of Board meetings that a Director would be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Directors would be entitled to receive it. Each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Boards but shall not be entitled to vote, nor shall he be regarded as a member of the Boards, nor shall he be counted in the quorum of any meeting of the Boards.

An Observer shall not be entitled to compensation or to any reimbursement of costs or out-of-pocket expenses incurred in respect of attending meetings of the Boards by virtue of his role as an Observer.

Notwithstanding the foregoing provisions, any person who is a Director or employee of an Industry Competitor shall not be eligible to be appointed as an Observer.

13.5 Quorum and Majority Rules

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Class A Directors (or, where there is only one (1) Class A Director in office, one (1) Class A Director). If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than one (1) week after the original date where the same quorum shall be required. Notice of the adjourned meeting shall be given to all the Directors. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for such an adjourned meeting, the Director(s) present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than one (1) week after the date of the adjourned meeting, where no quorum shall be required.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting subject to the other articles of the Articles of Incorporation. In the event of an equality of votes on a resolution, the resolution shall not be passed.

13.6 Reserved Matters

No action shall be taken in respect of the following matters (the "Reserved Matters") without the prior approval of the Ordinary Shareholder(s):

- (i) the taking of steps to wind up or dissolve the Company, to obtain an administration order in respect of the Company, to invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company, to present a petition or convene a meeting for the bankruptcy of the Company, winding-up, recovery or similar proceedings (including a general agreement with any of its creditors);
- (ii) the proposal or making of any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, creditors of the Company generally, or the entering into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of the indebtedness of the Company by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties, or anything similar or analogous;
- (iii) the sale or flotation of a part or the whole the Company;
- (iv) the appointment of any corporate finance adviser by the Company in connection with a proposed Valuation Event or the appointment of any other financial advisers;
- (v) the Company directly or indirectly entering into or being involved in any material discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the Company or a part of the Company's business or assets (a "Prospective Purchaser") or the making of any material information relating to the Company available to any Prospective Purchaser;
- (vi) borrowing, charging of Company assets or creation of any liens by the Company, in each case other than pursuant to the Opco Claim;
- (vii) appointment of any directors of the Company;
- (viii) entry into, termination or withdrawal from any joint venture, partner, consortium or other similar arrangement by the Company;
- (ix) acquisition or disposal of any material assets;
- (x) entry by the Company into a transaction with an investor related party otherwise than on arm's length terms;
- (xi) transfer of Shares to Industry Competitors;
- (xii) the first issue of Management Shares under the authorised capital of the Company; and
- (xiii) the entry into or creation by the Company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required by the Articles of Incorporation.

14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders and the terms of any shareholders' agreement to which the Company is a party, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of Shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if:

- (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions; and
- (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence, default, breach of duty, contract or trust. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of negligence, default, breach of duty, contract of trust. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required:

- (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes; or
- (ii) for the public benefit.

19. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory Auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved Auditors will be appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine the number of such Auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders, save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

21. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the second Tuesday of June, each year at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent. (10 per cent.) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

24. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself,

as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

25. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a Secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the Secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty per cent. (20 per cent.) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

27. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting.

28. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

30. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent. (5 per cent.) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent. (10 per cent.) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) first, the holders of Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent. (0.5 per cent.) of the nominal value of the Shares held by them; then

(ii) then, on the remainder of the profit, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to participate in dividend distributions with respect to such year in proportion to the nominal value of Ordinary Shares held by them.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

"Articles of Incorporation" means these articles governing the Company.

"Auditors" means the auditors of the Company, being one of PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG or Deloitte & Touche;

"Board of Directors" or "Board" means the board of directors of the Company.

"Business Day" means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Luxembourg or the United Kingdom;

"Chairman" has the meaning given in article 13.1;

"Class A Director" has the meaning given in article 10.2;

"Class B Director" has the meaning given in article 10.2;

"Company" means the société anonyme established under these Articles of Incorporation;

"Director" means any director of the Company appointed in accordance with these Articles of Incorporation;

“Encumbrance” means any claim, charge, mortgage, lien, option, equity, power of sale, hypothecation, usufruct, retention of title, right of pre-emption, right of first refusal or other third party rights or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

“Family Trust” means in relation to any Management Shareholder or deceased or former Management Shareholder, trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or whosoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the Management Shares in question is for the time being vested in any person other than that Management Shareholder and/or their Connected Persons (as such expression is defined in section 993 of the UK Income Taxes Act 2007), and so that for this purpose a person shall be considered to be beneficially interested in such Management Shares if such Management Shares or the income thereof is or may become liable to be transferred or paid or applied or appointed to or for the benefit of such person or any voting or other rights attaching thereto are or may become liable to be exercisable by or as directed by such person pursuant to the terms of the relevant trusts or in consequence of an exercise of a power or discretion conferred thereby on any person or persons;

“Group” means the Company and any Group Companies from time to time;

“Group Company” means a subsidiary or subsidiary undertaking of the Company;

“Industry Competitor” means any person or entity (or any of its affiliates) which is a trade competitor of a member of the Group and any controlling shareholder of a trade competitor of a member of the Group provided that, for the avoidance of doubt, this shall not include any person or entity (or any of its affiliates) which is a bank, financial institution or trust, fund or other entity which is regularly engaged in or established for the purpose of making, purchasing or investing in loans, securities or other financial assets;

“Laws” has the meaning set out in article 1;

“Legal Reserve” has the meaning given to it under article 31;

“Management Shareholder” has the meaning given in article 7;

“Management Shares” has the meaning given in article 7;

“Observer” means any Board observer appointed pursuant to article 13.4;

“Opco Claim” means amounts owing by the Company to the Parent Shareholders pursuant to any agreements that have been entered into by the Company from time to time;

“OpHoldco” means European Directories OpHoldco S.A., the direct subsidiary of the Company;

“Ordinary Shareholder” has the meaning given in article 7;

“Ordinary Shares” has the meaning given in article 5;

“Parent” means European Directories Parent S.A., the indirect holding company of the Company;

“Parent Shareholders” means the shareholders of Parent;

“Prospective Purchaser” has the meaning given in article 13.6;

“Qualifying Person” means, in relation to a Management Shareholder, that Management Shareholder’s spouse, his adult children or adult step children or the trustee or trustees of a Family Trust;

“Remuneration Committee” means the remuneration committee of the OpHoldco Board;

“Reserved Matter” has the meaning set out in article 13.6;

“Secretary” has the meaning given in article 13.1;

“Sell”, in the context of Shares or any interest in Shares, means any of the following:

- (i) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Shares or any interest in Shares;
- (ii) create or permit to subsist any Encumbrance over Shares or any interest in Shares;
- (iii) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any Shares; or
- (iv) renounce or assign any right to receive any Shares or any interest in Shares;

“Shareholders” has the meaning given in article 7; and

“Shares” has the meaning given in article 7.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company’s shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
European Directories Holdco S.A.	EUR 32,000.-	3,200,000	EUR 32,000.-
Total:	EUR 32,000.-	3,200,000	EUR 32,000.-

The amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

108406

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Resolutions of the General Meeting of Shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Mr Peter A. Briggs, a consultant, born on 13 August 1957, in New York, United States of America, with residential address at 116, Randolph Avenue, London W9 1PQ, United Kingdom as Class A Director;

Mr Patrick L. C. van Denzen, a private employee, born on 28 February 1971, in Geleen, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Director; and

Mr Robert van 't Hoefft, a private employee, born on 13 January 1958, in Schiedam, the Netherlands, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Director.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of Auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

KPMG S.à r.l. with registered address 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

European Directories Holdco S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représenté par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Londres le 27 août 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Statuts de la Société qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Actionnaire unique, propriétaire de la totalité des Actions, ou plusieurs Actionnaires.

La Société adopte la dénomination «European Directories Midco S.A.»

2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du Groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois millions deux mille (3.200.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

6. Actions. Chaque Action donne à son détenteur le droit à une voix.

Les Actions seront nominatives.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des Actionnaires, qui peut être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Le registre d'Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'Actions nominatives multiples.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital autorisé de la Société est fixé à trente-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante-cinq centimes (EUR 35.555,55) divisé en trois millions deux cent mille (3.200.000) Actions Ordinaires et trois cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante cinq (355.555) actions de direction d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Direction» et, ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»). Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont dénommés individuellement un «Actionnaire Ordinaire» et collectivement les «Actionnaires Ordinaires». Les détenteurs d'Actions de Direction sont dénommés individuellement un «Actionnaire de Direction» et collectivement les «Actionnaires de Direction». Les détenteurs d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Direction sont dénommés individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à:

(i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et

(iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire, sous réserve de se conformer en agissant ainsi à tout pacte d'Actionnaires auquel la Société peut être partie de temps à autre.

Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les Actions d'une catégorie donnée qui doivent être souscrites en numéraire devront être offertes en priorité aux Actionnaires existants de la même catégorie en proportion de la part de capital représentée que ces Actionnaires détiennent au sein de la catégorie d'actions correspondante, à l'exception que, en vue d'écartier tout doute, une telle stipulation ne s'applique pas aux Actions ayant différents droits de participer à la distribution des bénéfices ou au partage des actifs en cas de liquidation (y compris tout nouvelle Action de Direction).

Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

8. Acquisition d'Actions Propres.

8.1 Généralités

La Société peut acheter ses propres Actions. L'achat et la détention de ses propres Actions seront effectués en conformité avec les conditions et limites établies par la loi et par les Statuts et en tenant dûment compte de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie.

9. Cession d'Actions. Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les Actionnaires peuvent convenir par écrit, dans un pacte d'Actionnaires, de modalités et conditions complémentaires à celles explicitement prévues par les Statuts concernant la cession d'Actions (ou droits/intérêts relatifs à ces Actions), des clauses de d'entrée et de sortie conjointe et/ou des options d'achat et de vente. Les cessions d'Actions doivent être effectuées conformément à toutes ces modalités et conditions complémentaires. La Société est en droit de refuser d'inscrire toute cession d'Actions sauf si elle est réalisée conformément avec les Statuts et conformément aux conditions de tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie.

Sauf dispositions contraires énoncées dans ces Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut être partie de temps à autre, un Actionnaire ne peut pas procéder à aucune Vente de ses Actions, ou tout droit/intérêt dans ces Actions sans le consentement préalable des autres Actionnaires.

Après le 1^{er} janvier 2015, les Actionnaires peuvent uniquement refuser de donner leur consentement à un Actionnaire Vendant ses Actions à un tiers ayant effectué de bonne foi une offre en offrant à l'Actionnaire Vendant ses Actions contre une contrepartie en numéraire, avec des conditions et modalités financières pas moins favorables que celles proposées

par un tiers acheteur de bonne foi. Uniquement les Actionnaires refusant de donner leur consentement à un Actionnaire Vendant ses Actions seront conjointement et solidairement tenus de l'obligation d'acheter ces Actions.

Nonobstant ce qui précède:

(i) un Actionnaire peut céder toute Action en conformité avec les dispositions d'un pacte d'actionnaires auquel la Société est partie; et

(ii) sous réserve de l'approbation préalable du Comité de Rémunération (cette approbation ne devant pas être déraisonnablement retenue ou retardée) et du respect de la part de l'Actionnaire de Direction des conditions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie relatif à une telle cession, un Actionnaire de Direction ou une Personne Qualifiée peut céder à tout moment tout ou partie de ses Actions de Direction à une Personne Qualifiée ou à une autre Personne Qualifiée.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires

10. Conseil d'Administration.

10.1 Nombre et Identité des Administrateurs

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

10.2 Élection des Administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration seront élus comme suit:

(i) trois (3) administrateurs de Catégorie A (ou, au choix du Président, quatre (4) administrateurs de Catégorie A) devront être élus à partir d'une liste de candidats proposés par un agent de recrutement professionnel engagé par le Groupe (les «Administrateurs de Catégorie A»); et

(ii) un (1) administrateur de Catégorie B devra être élu à partir d'une liste de candidats proposés par l'agent de domiciliation de la Société (l'«Administrateur de Catégorie B»).

Par dérogation aux paragraphes précédents, lorsque moins de deux (2) Administrateurs de Catégorie A ont été élus, de manière à ce qu'il n'y aurait alors que deux membres seulement au Conseil d'Administration, un Administrateur de Catégorie B supplémentaire devra être élu pro tempore.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus et révoqués par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux stipulations de tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie, et déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

La composition de tout Conseil d'Administration ne doit à aucun moment être telle qu'une majorité de ce Conseil d'Administration soit composée de personnes physiques résidentes dans une seule juridiction autre que Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) Commissaires (s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

12.1 Représentation générale de la Société

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les Actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Tout document relatif au financement de la Société ou à l'émission de nouvelles actions par la Société doit être signé au Grand-Duché de Luxembourg.

12.2 Délégation de Pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Bureau des réunions du Conseil d'Administration

Les Administrateurs de Catégorie A peuvent nommer un des leurs comme président (le «Président»). Lorsque le poste de Président est vacant, un Administrateur de Catégorie A candidat peut être proposé comme Président, et sa nomination et l'approbation, se feront selon la même manière que celle exposée à l'article 10.2. Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur de Catégorie A comme Président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

13.2 Convocation et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration

Tout Administrateur peut convoquer à tout moment une réunion du Conseil d'Administration.

Une convocation écrite devra être transmise, dix (10) Jours Calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, à moins qu'en cas d'urgence:

(i) au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A (ou, lorsqu'il y a seulement un (1) Administrateur de Catégorie A en fonction, un (1) Administrateur de Catégorie A) sont d'accord pour une période de préavis plus courte; et

(ii) la période de préavis plus courte soit notifiée à tous les administrateurs.

Dans les trois (3) Jours Ouvrables de la date de réception d'une telle convocation, tout Administrateur peut proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour ensemble avec la résolution afférente à proposer à ce Conseil d'Administration.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Au moins (2) Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé devra être donné à tous les Administrateurs qui devra:

(i) spécifier si des Sujets Réservés ont à être considérés; et

(ii) être accompagné de tous les documents concernés.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit (autre que le Royaume-Uni) que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre. Toute décision relative au financement de la Société ou à l'émission de nouvelles actions par la Société doit être prise au Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Présence aux réunions du Conseil d'Administration

Tout membre du Conseil d'Administration (autre qu'un Administrateur de Catégorie B) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire (un «Administrateur Remplaçant») et en délivrant une notification écrite d'une telle nomination à la Société. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration. Un tel Administrateur Remplaçant peut exercer les votes de l'Administrateur qui l'a nommé et ce dernier peut orienter son suppléant sur la manière d'exercer de tels votes.

Pour autant qu'aucun membre du Conseil d'Administration soit présent au Royaume-Uni, un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Dans le cas où des circonstances de force majeure empêchent le Conseil d'Administration de se réunir, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

13.4 Observateurs du Conseil

Sur notification écrite préalable de cette élection à la Société, un Actionnaire peut, et si requis par tout pacte d'Actionnaires auquel la Société est partie doit, élire un Observateur du Conseil d'Administration.

Le droit d'un Observateur d'assister aux réunions du Conseil d'Administration doit être conditionné à l'exécution par cette personne d'un accord de confidentialité avec la Société au bénéfice du Groupe selon des conditions qui peuvent

être raisonnablement requises par la Société pour la protection des informations et du savoir-faire confidentiels et protégés révélés à un tel Observateur dans le cadre des réunions des Conseils d'Administration.

Toute personne élue en tant qu'Observateur au Conseil devra recevoir toutes les informations relatives aux réunions du Conseil d'Administration qu'un Administrateur serait en droit de recevoir, et sera en droit de recevoir ces informations (y inclus, sans limitation, les convocations des réunions) au même moment où les Administrateurs seraient en droit de les recevoir. Chaque Observateur sera en droit de participer et parler à toutes réunions du Conseil mais ne sera pas en droit voter, ni devra-t-il être considéré comme un membre du Conseil d'Administration, ou être compté dans le quorum de toute réunion du Conseil d'Administration.

Un Observateur ne sera pas en droit de percevoir de rémunération ou de remboursement de frais en vertu de son rôle d'Observateur.

Par dérogation aux paragraphes précédents, toute personne qui est un Administrateur ou un salarié d'un Concurrent du Secteur d'Activités ne pourra pas être élue en tant qu'Observateur.

13.5 Quorum et Règles de Majorité

Un quorum du Conseil d'Administration devra être la présence ou représentation d'au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A (ou lorsqu'il y a seulement un (1) Administrateur de Catégorie A en fonction, un (1) Administrateur de Catégorie A). Si le quorum n'est pas ou plus atteint une demi-heure après l'heure de convocation à la réunion, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle le même quorum sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée. Une notification de la réunion reportée devra être fournie à tous les Administrateurs. Si le quorum n'est pas atteint une demi-heure après l'heure de convocation à une telle réunion reportée, les Administrateurs présents doivent reporter la réunion du Conseil d'Administration pour laquelle aucun quorum ne sera requis à un lieu déterminé et à une date qui ne peut pas être moins d'une (1) semaine après la date de la réunion reportée.

Les décisions devront être prises par une majorité des votes des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion sous réserve des autres articles des Statuts. En cas d'égalité de votes relative à une résolution, la résolution ne pourra être prise.

13.6 Sujets Réservés

Aucune action ne devra être prise en relation avec les sujets suivants (les «Sujets Réservés») sans l'approbation préalable de l'/des Actionnaire(s) Ordinaire(s):

(i) toute action en vue de dissoudre ou liquider la Société, d'obtenir une décision de placement de la Société sous une procédure collective, d'inviter une personne à nommer un administrateur, mandataire ou gestionnaire de toute ou partie des activités ou actifs de la Société, de présenter une requête ou de convoquer une assemblée en vue de la déclaration de faillite ou mise en liquidation de la Société, de mettre en redressement ou de placer la Société sous une procédure similaire (y compris tout accord général avec tout créancier);

(ii) la proposition ou l'exécution de tout accord, arrangement, conciliation au bénéfice des créanciers de la Société de manière générale, ou la conclusion de tout contrat pour ou lié à la renégociation, restructuration réajustement d'un part importante de l'endettement de la Société en raison de ou en vue d'éviter des difficultés financières ou autres situations similaires ou analogues;

(iii) la cession ou l'introduction en bourse de tout ou partie de la Société;

(iv) la nomination de tout conseiller financier par la Société en relation avec la proposition d'un Cas de Valorisation ou la nomination de tout autre conseiller financier;

(v) la réalisation ou la négociation avancée par la Société, directement ou indirectement, avec un tiers intéressé par l'acquisition d'actions dans le capital de la Société ou par l'acquisition d'une partie majeure de l'Activité de la Société (un «Acquéreur Potentiel») ou la communication de toute information substantielle relative à la Société disponible pour tout Acquéreur Potentiel;

(vi) l'emprunt, les frais des actifs de la Société ou la création de toute sûreté sur des actifs par la Société, dans chaque cas, autre qu'en vertu de la Créance Opco;

(vii) la nomination de tout administrateur de la Société;

(viii) La conclusion, résiliation, résolution ou retrait de tout co-investissement, consortium, partnership, ou tout arrangement similaire par la Société;

(ix) l'acquisition ou la vente de tout actif substantiel;

(x) la conclusion par la Société de toute transaction avec une personne liée à un investisseur, autrement qu'à des conditions normales et équitables;

(xi) la cession d'Actions à des Concurrents du Secteur d'Activité;

(xii) la première émission d'Actions de Direction dans le cadre du capital autorisé de la Société; et

(xiii) La conclusion ou la création par la Société de tout contrat, arrangement, ou obligation impliquant la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement de, ou le consentement au droit d'une personne (conditionnel ou pas) à exiger la création, l'allocation, l'émission, le transfert, le rachat ou remboursement d'actions dans le

capital de la Société (ce qui inclus, sans limitation, une option ou droit de préemption ou conversion) sauf, dans chaque cas, lorsque les Statuts le prévoient.

14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et sous réserve des conditions du parte d'Actionnaires auquel la Société est partie, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque:

- (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales; et
- (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence, défaillance violation d'une obligation générale de vigilance. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence, défaillance, violation d'une obligation générale de vigilance. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par:

- (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes; ou
- (ii) l'intérêt du public.

19. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs Commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) Commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le second mardi de juin, chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 pour cent) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

24. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même Actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

25. Procédure. Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un Secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 pour cent) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les Actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'Actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux-tiers (2/3rds) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les Actionnaires ou mandataires d'Actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 pour cent) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 pour cent) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets dégagés par la Société et sur les réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

(i) d'abord, les détenteurs d'Actions seront en droit de percevoir une distribution de dividendes en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Actions qu'ils détiennent;

(ii) puis, sur le profit résiduel, les détenteurs d'Actions Ordinaires seront en droit de participer à la distribution de dividendes en relation avec l'année sociale en question proportionnellement à la valeur nominale des Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) Actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

«Acquéreur Potentiel» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.6;

«Actionnaires» a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

«Actionnaire Ordinaire» a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

«Actionnaires de Parent» signifie les actionnaires de Parent;

«Actions» a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

«Actions Ordinaires» a la signification qui lui est donnée à l'article 5;

«Administrateur» signifie tout administrateur nommé conformément à ces Statuts;

«Administrateur de Catégorie A» a la signification qui lui est donnée à l'article 10.2;

«Administrateur de Catégorie B» a la signification qui lui est donnée à l'article 10.2;

«Administrateur Remplaçant» a la signification qui lui est donnée à l'article 12.3;

«Commissaires» signifie les commissaires de la Société, étant l'un parmi PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG ou Deloitte & Touche;

«Créance Opco» signifie les montants dus par la Société aux Actionnaires de Parent en vertu de tout accord conclu par la Société de temps à autre;

«Comité de Rémunération» signifie le comité de rémunération du Conseil d'Administration de OpHoldco;

«Concurrent du Secteur d'Activités» signifie toute personne ou entité (ou l'un de ses affiliés) qui est un concurrent commercial d'un membre du Groupe et tout actionnaire qui contrôle un concurrent commercial d'un membre du Groupe, sous réserve, pour écarter tout doute, que cela n'inclut pas toute personne ou entité (ou l'un de ses affiliés) qui est une banque, institution financière ou trust, fond ou une autre entité qui est régulièrement engagée ou établie dans le but de consentir, acquérir ou investir dans des prêts, titres ou autres actifs financiers;

«Conseil d'Administration» ou «Conseil» signifie le conseil d'administration de la Société;

«Grèvement» signifie toute créance, frais, sûreté, gage, option, capital, mandat de vente, hypothèque, usufruit, droit de rétention, droit d'exclusivité ou autre droit de tierces parties ou droit/intérêt relatif à des titres de toute sorte ou tout contrat, accord ou obligation permettant la création de ce qui précède;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales et entreprises de temps à autre;

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié au Luxembourg ou au Royaume-Uni;

«Lois» a la signification indiquée à l'article 1^{er} ;

«Observateur» signifie tout observateur du Conseil nommé selon l'article 13.4;

«OpHoldco» signifie European Directories OpHoldco S.A., la filiale détenue directement par la Société;
 «Parent» signifie European Directories Parent S.A., la société holding détenant indirectement la Société;
 «Personne Qualifiée» signifie, en rapport avec un Actionnaire de Direction, l'époux(se) de cet Actionnaire de Direction, son enfant adulte ou son enfant issu d'une nouvelle union ou le ou les trustee d'un trust familial;
 «Président» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.1;
 «Réserve Légale» a la signification qui lui est donnée à l'article 31;
 «Secrétaire» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.1;
 «Société» signifie la société anonyme établie en vertu de ces Statuts;
 «Société du Groupe» signifie tout membre du Groupe;
 «Statuts» signifie ces statuts régissant la Société;
 «Sujet Réservé» a la signification qui lui est donnée à l'article 13.6;

«Trust Familial» signifie en rapport avec tout Actionnaire de Direction ou Actionnaire de Direction ancien ou décédé, des trusts (si résultant d'une transaction, d'un accord, d'une déclaration de trust ou d'un autre support fait par qui que ce soit ou d'une disposition testamentaire ou d'une succession ab intestat) en vertu desquels aucun intérêt bénéficiaire immédiat dans toutes les Actions de Direction en question n'est pour le moment acquis par toute personne autre que cet Actionnaire de Direction et/ou ses Personnes Connectées («Connected Persons») (ainsi qu'une telle expression est définie à la Section 993 du UK Income Taxes Act de 2007), et dans ce but, une personne devra être considérée comme ayant un intérêt bénéficiaire dans ces Actions de Direction, si de telles Actions de Direction ou leur revenu subséquent sont ou peuvent être cédés ou payés ou demandés par ou fixés en faveur de ou peuvent bénéficier à une telle personne, ou tout vote ou autre droit qui lui est attaché est ou peut devenir exerçable par ou telle qu'indiqué par cette personne en vertu des conditions des trusts concernés ou en conséquence de l'exercice d'un pouvoir ou à la discrétion de telle ou telle personne;

«Vente», dans le contexte d'Actions ou de tout intérêt dans les Actions, signifie tout ce qui suit:

- (i) vendre, assigner, céder ou autrement disposer de, ou accorder toute option sur, toutes Actions ou tout intérêt dans les Actions;
- (ii) créer ou permettre de subsister tout Grèvement sur les Actions ou tout intérêt dans les Actions;
- (iii) entrer dans tout contrat en relation avec les votes ou tous autres droits attachés à toutes Actions; ou
- (iv) renoncer ou assigner tout droit de recevoir toutes Actions ou tout intérêt dans les Actions.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
European Directories Holdco S.A.	EUR 32.000,-	3.200.000	EUR 32.000,-
Total:	EUR 32.000,-	3.200.000	EUR 32.000,-

Le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

M. Peter A. Briggs, un consultant, né le 13 août 1957 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse personnelle est située 116, Randolph Avenue, Londres W9 1PQ, Royaume-Uni, comme Administrateur de Catégorie A;

M. Patrick L. C. van Denzen, un salarié, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur de Catégorie B; et

M. Robert van 't Hoefft, un salarié, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur de Catégorie B.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

KPMG S.à r.l., dont le siège social est situé 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 août 2010. Relation: RED/2010/1213. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010123551/1180.

(100140446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Freedom Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010123579/12.

(100140427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Dexia Carbon Fund Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.287.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2010.

Pour Dexia Carbon Fund Management S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010123898/15.

(100140508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Global Growth Opportunities SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 140.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123585/11.

(100140742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Garage de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 30.698.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123587/9.

(100140459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.327.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 608 du 14 juin 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123599/14.

(100140674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

REOF II Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.371.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique de la société REOF II Kali S.à r.l., a approuvé de renouveler le mandat de

- Ernst Schaufelberger
- Jean-Louis Camuzat
- Olivier Thoral
- Laurent Jacquemin
- Michael Kidd
- Eric Stampfli

dans leur fonction de gérants de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II Kali S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123845/20.

(100139793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 7. September 2010 geht hervor, dass die Generalversammlung:

- den Rücktritt von Herrn Paul Mousel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 25. August 2010 angenommen hat;

- den Rücktritt von Herrn Rolf Enders als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. August 2010 angenommen hat;

- Herrn Alfons Klein, geboren am 18. Januar 1955 in Weiten (D), mit beruflicher Anschrift in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, sowie Herrn Jürgen Dobritsch, geboren am 16. Juni 1958 in Hamburg (D), wohnhaft in D-61440 Oberursel, Köhlerweg 6a, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ernannt hat, dies rückwirkend zum 25. August 2010 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2013 beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010123848/23.

(100139775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Service, Communication & Stratégie Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.639.

—
Extrait de l'A.G. ordinaire du 11 mai 2010

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société CH INTERNATIONAL (Luxembourg) en abrégé CH I (Luxembourg), RCS Luxembourg B111687, siégeant au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123849/14.

(100139666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

—
EXTRAIT

En date du 6 septembre 2010, le conseil d'administration de Swiss Re Europe Holdings S.A. (la «Société») a décidé de nommer Jean Lanier, avec adresse privée 162 Main Street, Wainscott, New York, 11975-665 Etats-Unis, en tant que Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2010123850/17.

(100139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

EXTRAIT

En date du 6 septembre 2010, le conseil d'administration de Swiss Re Europe S.A. (la «Société») a décidé de nommer Jean Lanier, avec adresse privée 162 Main Street, Wainscott, New York, 11975-665 Etats-Unis, en tant que Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Swiss Re Europe S.A.

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2010123851/17.

(100139980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123711/9.

(100140740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

U.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 331.443,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.364.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

U.F. Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Barbados and continued in Grand Duchy of Luxembourg on February 10, 2010, having its registered office at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-two million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-one Canadian dollars (CAD 132,883,721) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.363,

hereby represented by Nicolas van Heule, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That U.F. Holdings S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of U.F. Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Barbados and continued in Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.364 (the Company). The Company's registered office, principal establishment and central administration were transferred from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of February 10, 2010 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 24, 2010, number 393. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian dollar (CAD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred thirty one thousand four hundred forty-two Canadian dollars (CAD 331,442), represented by one hundred billion five million two hundred and seventy nine thousand four hundred and fifty six (100,005,279,456) shares without designation of nominal or par value, to three hundred thirty one thousand four hundred forty-three Canadian dollars (CAD 331,443) by way of the issuance of one

(1) new share of the Company without designation of nominal or par value;

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 12.3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Any other matters which are incidental to or are necessary to give legal effect to the transactions or documents referred to in items 1 to 4 above.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First résolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian dollar (CAD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred thirty one thousand four hundred forty-two Canadian dollars (CAD 331,442), represented by one hundred billion five million two hundred and seventy nine thousand, four hundred and fifty six (100,005,279,456) shares without designation of nominal or par value, to three hundred thirty one thousand four hundred forty-three Canadian dollars (CAD 331,443) by way of the issuance of one (1) new share of the Company without designation of nominal or par value.

Second résolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company without nominal or par value, and pays up such share by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in an aggregate amount of the Canadian dollars equivalent to seven billion and five hundred million euro (EUR 7,500,000,000) at the exchange rate EUR/CAD published by the European Central Bank on August 30, 2010 (i.e. EUR 1 to CAD 1.3333), i.e. nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred fifty thousand Canadian dollars (CAD 9,999,750,000) (the Part of the Receivable), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Part of the Receivable shall be allocated as follows:

(i) one Canadian dollar (CAD 1) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) The remaining amount of nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine Canadian dollars (CAD 9,999,749,999) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Part of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated July 31, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated August 31, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Part of the Receivable states in essence that:

- the Part of the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per July 31, 2010 (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Part of the Receivable, is solely entitled to the Part of the Receivable and possesses the power to dispose of the Part of the Receivable;

- the Part of the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Part of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at least at seven billion and five hundred million euro (EUR 7,500,000,000), which corresponds to the equivalent of nine billion nine hundred ninety-nine million seven hundred fifty thousand Canadian dollars (CAD 9,999,750,000), at the exchange rate EUR/CAD published by the European Central Bank on August 30,

2010 (i.e. EUR 1 to CAD 1.3333). Since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Part of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Part of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Part of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Part of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 12.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **12.3. Share Capital.** The Company’s share capital is Canadian dollars three hundred thirty one thousand four hundred forty-three (CAD 331,443) represented by one hundred billion, five million, two hundred and seventy nine thousand, four hundred and fifty seven (100,005,279,457) shares without designation of nominal or par value, all subscribed and fully paid-up. The Company may not conduct any public offer of its shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders’ register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euros

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente-et-unième jour du mois d’août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

U.F. Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Barbade et continuée au Grand Duché de Luxembourg le 10 février 2010, ayant son siège social au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent trente-deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-et-un dollars canadiens (CAD 132.883.721) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.363,

ici représentée par Nicolas van Heule, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration conférée par un acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que U.F. Holdings S.à r.l. est l’associé unique (l’Associé Unique) de U.F. Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Barbade et continuée au Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.364 (la Société). Le siège social, l’établissement principal et l’administration centrale de la Société ont été transférés de la Barbade à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à compter du 10 février 2010 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique et morale, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10

février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 24 février 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

II. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent trente-et-un mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens (CAD 331.442), représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (100.005.279.456) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à trois cent trente-et-un mille quatre cent quarante-trois dollars canadiens (CAD 331.443) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale;

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 12.3 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. tous les autres points qui sont accessoires ou nécessaires afin de donner effet du point de vue juridique aux transactions ou documents mentionnés aux points 1 à 4 ci-dessus.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et renonce par conséquent à tous les droits et formalités dont il bénéficie pour la convocation à cette assemblée.

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent trente-et-un mille quatre cent quarante-deux dollars canadiens (CAD 331.442), représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (100.005.279.456) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à trois cent trente-et-un mille quatre cent quarante-trois dollars canadiens (CAD 331.443) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de, l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société sans valeur nominale, et libère cette part sociale par un apport en nature composé d'une partie d'une créance d'un montant total de l'équivalent en dollars canadiens de sept milliards cinq cents millions d'euros (EUR 7.500.000.000) au taux de change EUR/CAD publié par la Banque Centrale Européenne le 30 août 2010 (soit: EUR 0,7500 équivaut à CAD 1), soit neuf milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 9.999.750.000) (la Partie de la Créance) que l'Associé Unique détient envers la Société.

La Partie de la Créance sera affectée comme suit:

(i) Un dollar canadien (CAD 1) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) Le montant restant de neuf milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille dollars canadiens (CAD 9.999.749.999) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Partie de la Créance est documentée par, entre autres, (i) le bilan de la Société daté du 31 juillet 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 31 août 2010 émis par la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société concernant la Partie de la Créance indique essentiellement que:

- La Partie de la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur le bilan annexé au 31 juillet 2010 (le Bilan);

- l'Associé Unique est le propriétaire exclusif de la Partie de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Partie de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Partie de la Créance;

- la Partie de la Créance représente une créance certaine et qui deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est estimée à au moins sept milliards cinq cent millions d'euros (EUR 7.500.000.000), soit l'équivalent de neuf milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 9.999.750.000), au taux de change EUR/CAD publié par la Banque Centrale Européenne le 30 août 2010 (soit: EUR 0.7500 équivaut à CAD 1). Depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Partie de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Partie de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat d'apport ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12.3 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **12.3. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-et-un mille quatre cent quarante-trois dollars canadiens (CAD 331.443), représenté par cent milliards cinq millions deux cent soixante dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept (100.005.279.457) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées. La Société ne peut pas effectuer d'offre publique de ses parts sociales."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ dix mille Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N . VAN HEULE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38587. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123234/242.

(100139720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

RT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.735.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2010.

Pour RT Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123847/13.

(100140015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

—
EXTRAIT

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique de la société REOF II S.à r.l., a approuvé de renouveler le mandat de

- Ernst Schaufelberger
- Jean-Louis Camuzat
- Olivier Thoral
- Laurent Jacquemin
- Michael Kidd
- Eric Stampfli

dans leur fonction de gérants de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123846/20.

(100139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

—
EXTRAIT

En date du 6 septembre 2010, le conseil d'administration de Swiss Re International SE (la «Société») a décidé de nommer Jean Lanier, avec adresse privée à 162 Main Street, Wainscott, New York, 11975-665, Etats-Unis, en tant que Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Swiss Re International SE

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2010123852/17.

(100139978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sidus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5575 Remich, 13, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 143.996.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123854/9.

(100139972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée E.L.E. LUX S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 95.201,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C n° 945 du 13 septembre 2003.

La séance est présidée par Mme Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Andrea CARINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Sandro CAPUZZO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 310 actions représentatives du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1) Modification de l'Article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, les actionnaires tête de groupe, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- octroyer des sûretés réelles ou personnelles, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés ou personnes dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, y compris, dans les limites légales, ses actionnaires

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2) Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence, décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, les actionnaires tête de groupe, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- octroyer des sûretés réelles ou personnelles, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés ou personnes dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, y compris, dans les limites légales, ses actionnaires

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PERNET, A. CARINI, S. CAPUZZO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 août 2010, LAC/2010/36394: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 September 2010.

Référence de publication: 2010123546/77.

(100140752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 76.081.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123878/11.

(100140256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 516.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of the month of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

MAP 86 Segregated Portfolio, as segregated portfolio of LMA SPC, a Cayman Islands Segregated Portfolio Company, having its registered address at c/o Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palm Beach, on August 24, 2010 (the "Sole Shareholder"), such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée, LMA (Luxembourg) S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, dated 9 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 April 2010, number 904 and registered with the Luxembourg Register of Companies, Section B, under number 152032. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into United States Dollars by applying the exchange rates USD 1.2881 = EUR

2 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into sixteen thousand one hundred one point two five United States Dollars (USD 16,101.25) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one point two eight eight one United States Dollars (USD 1.2881).

3 To increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand eight hundred ninety-eight point seven five United States Dollars (USD 8,898.75), so as to raise it from sixteen thousand one hundred one point two five United States Dollars (USD 16,101.25) to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by increase of the nominal value of each share from the current nominal value of one point two eight eight one United States Dollars (USD 1.2881) to two United States Dollars (USD 2.-), by a contribution in cash.

4 To set the amount of the Company's capital at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each.

5 To increase the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-one thousand one hundred United States Dollars (USD 491,100.-), so as to raise it from twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to five hundred sixteen thousand one hundred United States Dollars (USD 516,100.-).

6 To issue two hundred forty-five thousand five hundred and fifty (245,550) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

7 To accept subscription for these new shares, by MAP 86 Segregated Portfolio, as segregated portfolio of LMA SPC, a Cayman Islands Segregated Portfolio Company, having its registered address at c/o Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder") and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash corresponding to the aggregate nominal value of such shares and an aggregate share premium of one point two five United States Dollars (USD 1.25).

8 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

9 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into United States Dollars by applying the exchange rates USD 1.2881 = EUR 1.-.

Second resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into sixteen thousand one hundred one point two five United States Dollars (USD 16,101.25) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one point two eight eight one United States Dollars (USD 1.2881).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand eight hundred ninety-eight point seven five United States Dollars (USD 8,898.75), so as to raise it from sixteen thousand one hundred one point two five United States Dollars (USD 16,101.25) to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by increase of the nominal value of each share from the current nominal value of one point two eight eight one United States Dollars (USD 1.2881) to two United States Dollars (USD 2.-), by a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company.

The amount of eight thousand eight hundred ninety-eight point seven five United States Dollars (USD 8,898.75) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to set the amount of the Company's capital at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-one thousand one hundred United States Dollars (USD 491,100.-), so as to raise it from twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to five hundred sixteen thousand one hundred United States Dollars (USD 516,100.-).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue two hundred forty-five thousand five hundred and fifty (245,550) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - payment

Thereupon has appeared Mr Laurent SCHUMMER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two hundred forty-five thousand five hundred and fifty (245,550) new shares having each a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) and to fully pay the aggregate nominal value of such new shares, with payment of a share premium in a total amount of one point two five United States Dollars (USD 1.25), by a contribution in cash

The amount of four hundred ninety-one thousand one hundred one point two five United States Dollars (USD 491,101.25) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the under-signed notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred forty-five thousand five hundred and fifty (245,550) new shares to the Subscriber.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Issued Capital. "The issued capital of the Company is set at five hundred sixteen thousand one hundred United States Dollars (USD 516,100.-) divided into two hundred fifty-eight thousand fifty (258,050) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand six hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

MAP 86 Segregated Portfolio, un compartiment du portefeuille (segregated portfolio) de LMA SPC, une Société de Portefeuille à Compartiments (Segregated Portfolio Company) des Iles Caïmans, ayant son siège social à a/s Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, représenté par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Palm Beach, le 24 août 2010

(l'«Associé Unique») laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LMA (Luxembourg) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 avril 2010, N° 904 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 152032. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société de Euro en Dollars U.S. par application des taux de conversion USD 1,2881 = EUR 1,-.

2 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en seize mille cent un virgule deux, cinq Dollars U.S (USD 16.101,25) divisés en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un virgule deux, huit, huit, un Dollars U.S. (USD 1,2881).

3 Augmentation du capital social à concurrence de huit mille huit cent quatrevingt-dix-huit virgule sept, cinq Dollars U.S (USD 8.898,75) pour le porter de son montant actuel de seize mille cent un virgule deux, cinq Dollars U.S (USD 16.101,25) à vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale de sa valeur nominal actuelle d'un virgule deux, huit, huit, un Dollars U.S (USD 1.2881) à deux Dollars U.S. (USD 2.-), par un apport en numéraire.

4 Fixation du montant du capital social à vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux Dollars U.S (USD 2,-) chacune.

5 Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-onze mille cent Dollars U.S (USD 491.100,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) à cinq cent seize mille cent Dollars U.S (USD 516,100.-).

6 Émission de deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante (245.550) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux Dollars U.S (USD 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

7 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par MAP 86 Segregated Portfolio, un compartiment du portefeuille (segregated portfolio) de LMA SPC, une Société de Portefeuille à Compartiments (Segregated Portfolio Company) des Iles Caïmans, ayant son siège social à a/s Walkers Corporate Services Ltd, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans (l' « Associé unique ») et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire correspondant à la valeur nominale totale des parts sociales et une prime d'émission totale d'un virgule deux, cinq Dollars U.S (USD 1,25).

8 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

9 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de convertir la devise du capital souscrit de la Société de Euros en Dollars U.S. par application des taux de conversion USD 1,2881 = EUR 1,-.

Deuxième résolution

L'Associé décide de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en seize mille cent un virgule deux, cinq Dollars U.S (USD 16.101,25) divisés en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un virgule deux, huit, huit, un Dollars U.S. (USD 1,2881).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit virgule sept, cinq Dollars U.S (USD 8.898,75) pour le porter de son montant actuel de seize mille cent un virgule deux, cinq Dollars U.S (USD 16.101,25) à vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale de sa valeur nominal actuelle d'un virgule deux, huit, huit, un Dollars U.S (USD 1.2881) à deux Dollars U.S. (USD 2.-), par un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique de la Société.

La somme de huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit virgule sept, cinq Dollars U.S (USD 8.898,75) est donc dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le montant du capital social à vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux Dollars U.S (USD 2,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-onze mille cent Dollars U.S (USD 491.100,-), pour le porter de son montant actuel vingt-cinq mille Dollars U.S (USD 25.000,-) à cinq cent seize mille cent Dollars U.S (USD 516,100.-).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante (245.550) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux Dollars U.S (USD 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales

existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

Ensuite comparait Maître Laurent SCHUMMER, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique précitée, en vertu de la procuration précitée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire à deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante (245.550) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de deux Dollars U.S. (USD 2,-) et libérer intégralement la valeur nominale totale de ces parts sociales nouvelles et une prime d'émission totale d'un virgule vingt-cinq Dollars U.S (USD 1,25), par un apport en numéraire.

La somme de quatre cent quatre-vingt-onze mille cent un virgule deux, cinq Dollars U.S. (USD 491.101,25) est donc dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Ensuite l'Associé Unique décide d'accepter ladite suscription et ledit paiement et d'attribuer le deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante (245.550) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social émis. «Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent seize mille cent Dollars U.S. (USD 516.100) divisé en deux cent cinquante-huit mille cinquante (258.050) parts sociales ayant une valeur nominale de deux Dollars U.S. (USD 2,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2010. Relation : EAC/2010/10449. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010123135/219.

(100140169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Menarini International Operations Luxembourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.334.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 juin 2010 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Christian BILLON demeurant à Luxembourg, 30 Grand-Rue,

Monsieur Sandro CASINI demeurant à Florence (Italie), 3 Via Sette Santi,

Monsieur Giovanni d'Aubert (en tant qu'administrateur délégué aux affaires journalières) demeurant à Luxembourg, 1 Avenue de la Gare,

Monsieur Jean noblesse (en tant qu'administrateur délégué aux affaires pharmaceutiques) demeurant à Overijse (Belgique), 28 Haagwindelaan,

Monsieur Pierre SEVENIG demeurant à Luxembourg, 12 Rue Nicolas Margue

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhousecoopers S.à r.l. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour Menarini International Operations Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010123646/25.

(100140150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Daxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.551.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme

Administrateur

de la société

DAXIA S.A.

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg

Section B Numéro 90.551

à effet du 06 juin 2010

Le 06 juin 2010.

Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Référence de publication: 2010123902/15.

(100140300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Simon Marie & Cie, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 148.492.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société SIMON MARIE & CIE Scs, R.C. Luxembourg n° B 148492 a été résilié avec effet au 18/08/2010.

Le siège social de la société SIMON MARIE & CIE Scs, établi à L-3511 Dudelange, 53- 55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 18/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18/08/2010.

Fiduciaire GL SARL.

Société d'Expertise Comptable

53-55, rue de la Libération - BP 242 - L-3403 Dudelange

Signature

La gérante

Référence de publication: 2010123856/17.

(100139708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

International Paper (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010123932/15.

(100140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.
